

# **Rapport d'activité 2001**

**Secrétariat**

Anouk Friedmann Wanshe

Ruth Calderón-Grossenbacher

Centrale pour les questions familiales

Office fédéral des assurances sociales

Effingerstrasse 20

3003 Berne

Tél. 031 324 06 73 / 322 91 77

Fax 031 324 06 75

<http://www.coff-ekff.ch>

Berne 2002

## Table des matières

<b>I</b>	<b>Les activités de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) en 2001 .....</b>	<b>5</b>
1	Séances plénières .....	5
2	Points essentiels.....	6
2.1	Compensation des charges et des prestations familiales.....	6
2.2	Protection de la maternité.....	8
2.3	Mesures non monétaires en faveur des familles .....	8
2.4	Situation des organisations soutenant les familles .....	10
2.5	Rapport sur les familles (recommandation Stadler).....	10
2.6	Familles et migration .....	11
2.7	Concept de communication .....	11
2.8	Règlement interne .....	12
3	Procédures de consultation .....	12
4	Relations publiques .....	12
4.1	Premier colloque de la COFF réunissant des représentants d'organismes cantonaux et d'organisations actives dans le domaine de la politique familiale.....	12
4.2	Forum Questions familiales pour les spécialistes issus de la recherche et de la pratique.....	13
4.3	Prises de position publiques, communiqués de presse .....	15
5	Perspectives pour 2002.....	16
<b>II</b>	<b>Annexes.....</b>	<b>17</b>
1	Membres de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) 2001 .....	17

2	Extrait de la décision d'institution et de désignation du Département fédéral de l'intérieur du 20 novembre 1995 (Etat le 4 février 2002) .....	18
3	Publications .....	21

## **I Les activités de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) en 2001**

Deux manifestations importantes ont marqué l'année 2001: d'une part, le premier colloque de la COFF, réunissant des représentants de services cantonaux et d'organisations s'occupant de questions familiales et d'autre part, le Forum Questions familiales, rassemblant des spécialistes issus de la recherche et de la pratique. De ce fait, la COFF a fait office d'hôte pour la première fois. Elle a pu constater avec satisfaction que les propositions de mise en réseau et d'échange entre spécialistes des questions familiales suscitaient un grand intérêt.

Le travail politique et de fond visant une compensation plus équitable des charges et des prestations familiales s'est poursuivi de manière intense dans le cadre de prises de position et de nombreux exposés du président lors de manifestations d'organisations actives dans le domaine social.

Lors de sa retraite en été 2001, la COFF a défini une nouvelle orientation thématique pour la période à venir: elle a en effet consacré une grande partie de sa retraite à la situation des familles migrantes.

En décembre 2000, le Département fédéral de l'intérieur a procédé au renouvellement intégral de la Commission pour la période administrative 2001 à 2003. Deux postes vacants ont été repourvus à cette occasion avec la nomination des membres suivants: Mme Marianne Bovay, avocate, membre de la Fédération suisse des familles monoparentales, Genève et Mme Heidi Simoni, membre de l'Institut Marie-Meierhofer pour l'enfant, Zürich.

Par ailleurs, le secrétariat de la Commission s'est vu renforcé par l'arrivée le premier mai 2001 de Mme Barbara Bertschmann, collaboratrice à 50% chargée de tâches administratives.

### **1 Séances plénières**

Compte tenu du nombre important de questions relatives à la politique familiale et de projets, la COFF a fait passer le nombre de ses séances plénières de quatre à cinq par année (21 février, 3 avril, 26 juin, 21 et 22 août, 20 novembre 2001).

Les thèmes suivants figuraient à l'ordre du jour:

- la compensation des charges et des prestations familiales,
- la protection de la maternité,
- concilier vie familiale et activité professionnelle,
- le rapport sur les familles,
- le colloque de la COFF réunissant des représentants d'institutions cantonales et d'organisations faïtières s'occupant de questions familiales,
- le Forum Questions familiales réunissant des spécialistes issus de la recherche et de la pratique autour du thème: «Les prestations des familles»,
- la retraite mettant l'accent sur le thème «Familles et migration»,
- le concept de communication.

## 2 Points essentiels

### 2.1 Compensation des charges et des prestations familiales

L'étude «Modèles de compensation des charges familiales» publiée en automne 2000 ainsi que les recommandations de la COFF ont permis de poursuivre les travaux consacrés aux questions de politique familiale actuelles suivantes:

- **Allocations familiales:** la COFF préconise une solution de droit fédéral accordant pour chaque enfant une allocation d'un montant minimum de 200 francs.
- **Imposition des familles:** la COFF se prononce en faveur du modèle du splitting familial, car c'est le seul qui correspond à une conception moderne de la famille et qu'il tient bien compte des charges des couples ayant des enfants mineurs.
- **Prestations complémentaires pour les familles à bas revenus:** la COFF recommande l'introduction du modèle tessinois au niveau fédéral comme un instrument efficace pour réduire la pauvreté.

La COFF a défendu sa position en ce qui concerne la compensation des charges et des prestations familiales à maintes reprises:

- entretien avec l'Union patronale;

- lettre de recommandation aux conseillers nationaux à l'occasion de la session tessinoise de mars 2001 concernant les interventions ayant trait à la politique familiale: incitation financière pour la création de places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial (initiative parlementaire Fehr) et extension du modèle tessinois à toute la Suisse (initiative parlementaire Meier-Schatz);
- communiqué de presse du 22 mars 2001: le Conseil national a approuvé les initiatives parlementaires. La COFF se félicite de cette décision qui ouvre la voie à une nouvelle politique familiale;
- présentation le 16 mars 2001 à Berne de l'étude «Modèles de compensation des charges familiales» et prise de position de la COFF lors de son colloque réunissant des représentants d'institutions cantonales et d'organisations s'occupant de questions familiales;
- suite à la décision de principe prise par la Commission de l'économie et des redevances (CER) du Conseil national en juin 2001 en faveur du splitting partiel pour les couples mariés, sans droit d'options pour les concubins, la COFF s'est à nouveau penchée sur les propositions et a consulté des experts de l'administration fédérale. Dans un communiqué de presse du 28 août 2001, la COFF a maintenu sa position en faveur du splitting familial;
- le président et les membres de la COFF ont pu présenter lors de différentes manifestations la position de la Commission en ce qui concerne la compensation des charges et des prestations familiales (voir 4.3);
- table ronde autour de la politique familiale: suite à la Conférence de l'Initiative des villes du 29 novembre 2001 à Winterthur, le président de la COFF, M. Jürg Krummenacher, et les organisations présentes (Pro Familia, Pro Juventute, Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS, Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS) ont convenu de créer une table ronde coordonnée par la Commission, afin d'unifier leur position dans le domaine de la politique familiale. Une première séance commune a été fixée à début janvier 2002.

## 2.2 Protection de la maternité

La COFF a rejeté les deux propositions du Conseil fédéral lors de la procédure de consultation sur la révision du code des obligations (congé de maternité payé). Aussi bien dans sa prise de position que dans le communiqué de presse du 28 août 2001, la Commission a attiré l'attention sur le fait que les deux variantes proposées ne garantissent pas une protection de toutes les femmes actives; elles posent une claire discrimination à l'embauche et à la poursuite de la carrière professionnelle des femmes en âge de procréer. Par ailleurs, elles ne tiennent pas compte des réalités économiques, notamment de la mobilité des employées.

Conformément à ses prises de position antérieures, la Commission a prôné une exécution du mandat constitutionnel par l'instauration d'une assurance-maternité. La COFF a demandé comme solution minimale l'octroi d'un congé de maternité rémunéré de 14 semaines, bénéficiant à toutes les femmes exerçant une activité lucrative et indépendant de la durée des rapports de travail avec un employeur donné.

Dans l'optique d'une solution minimale, la Commission a donc soutenu l'initiative parlementaire Triponez du 20 juin 2001 en faveur d'un congé de maternité payé de 14 semaines qui doit être financé par le régime des allocations pour perte de gain (voir communiqué de presse du 28 août 2001).

## 2.3 Mesures non monétaires en faveur des familles

La COFF a soutenu l'initiative parlementaire Fehr pour une incitation financière pour la création de places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial. Pour ce faire, elle a notamment adressé une lettre aux conseillers nationaux avant le traitement de l'initiative au Parlement et a exprimé sa satisfaction dans un communiqué de presse suite à la décision positive du Conseil national. Afin de contribuer de façon substantielle à la mise en application de cette initiative, la COFF a décidé de mettre la priorité sur la **qualité des lieux d'accueil extra familial** lors de son deuxième colloque avec les cantons et les organisations spécialisées dans les questions familiales prévu pour le printemps 2002.



La COFF a édité à titre de publication „officiuse“ le rapport élaboré en 2000 par INTERFACE intitulée „Nicht-monetäre Angebote für Familien: Angebotskategorien und Empfehlungen für das weitere Vorgehen“ (Offres non monétaires pour les familles: catégories d'offres et recommandations sur la manière de procéder). Il s'agissait de montrer aux chercheurs la complexité de la question: comment trouver des critères s'appliquant à l'ensemble des offres non monétaires existantes en Suisse, d'une part, et de leur faciliter l'accès aux réflexions déjà entamées à ce sujet d'autre part.

En collaboration avec l'Institut Marie-Meierhofer pour l'enfant et sous la responsabilité de cet institut, la COFF a en outre soutenu la publication du **rapport suisse «Enfants d'âge préscolaire»** qui faisait suite à l'étude de l'OCDE intitulée «Education et accueil des jeunes enfants». La parution de ce rapport dans une version française et allemande a été fixée au printemps 2002. Les mesures en faveur de l'accueil des enfants d'âge préscolaire sont d'une grande actualité et très importantes pour la politique familiale suisse, notamment dans la perspective d'une incitation financière pour la création de places d'accueil. La Commission a soutenu la publication, car elle a constaté un manque important de compétence fédérale en matière d'accueil et d'éducation de la petite enfance.

Un groupe de travail a procédé à des travaux préliminaires pour un projet **se focalisant sur la manière de concilier famille et carrière**. Il a rencontré à la fin de l'année des représentants du Bureau de consultation sur les tâches familiales et l'activité lucrative pour les hommes et les femmes «und...», ainsi que du projet Sonnhalde Worb aux fins d'un échange d'idées et d'expériences. Dans ce contexte, le groupe de travail de la COFF a suggéré de formuler en premier lieu des thèses sur la manière dont les pères et les mères peuvent combiner vie familiale et vie professionnelle. La COFF entend élaborer ces thèses dans le courant de 2002 grâce à l'appui des deux services spécialisés cités précédemment et les utiliser à l'avenir comme point de départ dans ses prises de position et ses autres activités dans ce domaine.

## **2.4 Situation des organisations soutenant les familles**

La COFF a également étudié la situation des organisations soutenant les familles. Ces derniers temps, différentes organisations fournissant des prestations importantes ont suspendu leurs activités par manque de ressources financières et de personnel (par exemple l'Association pour la formation des parents de Münsingen qui organise avec succès un grand nombre de manifestations dans ce domaine et Pro Familia à Lucerne, organisation reconnue dans le domaine de la politique familiale). Cela s'explique non seulement par un manque de moyens, mais aussi par une surcharge de travail des bénévoles, souvent peu valorisé. De ce fait, des expériences et des connaissances précieuses tout comme des structures bien établies ont disparu au détriment de l'ensemble de la collectivité et en particulier des familles. Le domaine public se devrait de réagir rapidement par un soutien financier renforcé et adapté aux besoins des organisations non gouvernementales. Un grand nombre d'organes fédéraux, de fonds et de fondations ne financent en effet pas de prestations orientées vers le long terme, mais uniquement des projets pour lesquels la présentation d'une demande nécessite une grande quantité de travaux préliminaires non rémunérés. Il s'agit d'examiner dans quels domaines la création d'infrastructures communes permettrait d'économiser des ressources financières et de personnel et où les différentes organisations pourraient travailler en synergie.

LA COFF continuera d'observer cette évolution et appuiera si nécessaire les demandes concrètes de ces organisations auprès des organismes de financement.

## **2.5 Rapport sur les familles (recommandation Stadler)**

Conformément à la recommandation du 12 décembre 2000 du conseiller aux Etats Stadler, le Conseil fédéral devra présenter au Parlement tous les cinq ans un rapport sur la situation des familles en Suisse

A l'intention de la Centrale pour les questions familiales et du secrétariat général du Département fédéral de l'Intérieur (DFI), la COFF a réfléchi à la conception d'un rapport sur les familles et discuté du rôle lui incombant à cet égard. Après un examen détaillé, le SG-DFI et la COFF ont finalement convenu que la rédaction du rapport sur les familles devait être du ressort de

l'administration tandis que la Commission devait avoir pour tâche d'élaborer des recommandations qui feraient partie intégrante de ce rapport.

## **2.6 Familles et migration**

Lors de sa retraite des 21-22 août 2002 au château de Hünigen près de Kollnongfen, la COFF s'est penchée prioritairement sur le thème «familles et migration». Elle a entendu des experts suisses et étrangers qui ont présenté la thématique sous l'angle de la démographie, de la situation juridique ou psychosociale, ainsi que de la recherche sociologique. Des représentants d'autres commissions fédérales ont aussi été invités à la discussion.

Faisant suite à cet état des lieux, la COFF a décidé de s'engager sur la question de la situation juridique des familles migrantes en Suisse et des disparités cantonales dans l'application de la législation sur les étrangers. La Commission compte en outre s'intéresser à ce que peuvent apporter les familles migrantes à la société.

Il est tout d'abord prévu de publier les exposés retravaillés et complétés de la séance plénière. Cette publication est destinée à un large cercle d'intéressés du monde politique, de l'administration et des organisations spécialisées.

## **2.7 Concept de communication**

La COFF a pu compter sur le soutien technique de M. Odilo Notti, chef du domaine de la communication chez CARITAS Suisse, pour élaborer un concept de communication basée sur une approche systématique de l'information du public et une utilisation optimale des ressources disponibles. Ce travail implique une analyse de la situation concernant les messages, les groupes cibles et les ressources de la COFF ainsi que les stratégies et les mesures concrètes relatives aux relations publiques de la Commission.

## **2.8 Règlement interne**

La COFF a adopté au printemps 2001 son règlement interne qui définit entre autres le rôle du président et de la vice-présidente, la mise en place de groupes de travail et la manière de travailler de la Commission.

## **3 Procédures de consultation**

La Commission a pris part en 2001 aux sept procédures de consultation suivantes lors desquelles elle s'est chaque fois exprimée sur les aspects concernant les familles<sup>1</sup>:

- rapport initial de la Suisse sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,
- modification de la réglementation sur la nationalité,
- loi fédérale sur la promotion du logement,
- document décrivant la stratégie de la Confédération sur le thème « Migration et santé »,
- révision du code des obligations (congé de maternité payé),
- avant-projet d'une loi de procédure pénale applicable aux mineurs,
- PNR 52 : L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation – plan d'exécution (consultation des offices).

## **4 Relations publiques**

### **4.1 Premier colloque de la COFF réunissant des représentants d'organismes cantonaux et d'organisations actives dans le domaine de la politique familiale**

Près de 70 représentants de services cantonaux et d'organisations chargées de questions familiales provenant de toutes les régions linguistiques de Suisse ont répondu à l'invitation de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales. Ils se sont réunis le 16 mars 2001 au Centre

---

<sup>1</sup> Les prises de position de la COFF peuvent être commandées auprès de son secrétariat.

de conférences Egghölzli à Berne. Cette réunion a permis d'examiner pendant toute une journée la question des mesures efficaces visant à améliorer la situation des familles ainsi que d'échanger des idées.

En organisant désormais régulièrement un tel colloque, la COFF entend remplir sa tâche de sensibilisation de la société à la réalité des familles et jouer son rôle de coordination dans le domaine de la politique familiale. LA COFF entend ainsi instituer une plate-forme pour la discussion, pour un échange d'expériences et d'informations et pour la mise en réseau de spécialistes en provenance des instances cantonales et des organisations faïtières.

Les participants à ce premier colloque ont pu s'informer de près sur les activités de la COFF et sur les projets actuels en matière de politique familiale aux niveaux fédéral et cantonal. La compensation des charges familiales, thème prioritaire aux yeux de la Commission, était notamment à l'ordre du jour. Les résultats d'une étude confiée au Bureau BASS (Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale) et publiée en octobre 2000 ont été présentés, ainsi que les propositions de la COFF pour une meilleure reconnaissance des prestations fournies par les familles.

Les résultats des intenses discussions de groupes qui se sont tenues l'après-midi l'ont confirmé : une plus grande importance doit être accordée à la politique familiale en Suisse. Les prestations familiales doivent être mieux reconnues et la pauvreté des familles impérativement réduite.

Les services cantonaux et les organisations nécessitent une meilleure information sur les expériences et les projets. Ils souhaitent la création d'un réseau entre les divers acteurs de la politique familiale afin que les familles en Suisse puissent bénéficier d'un lobby important. Le premier colloque de la COFF et la perspective d'autres réunions d'échange et de discussion sur des thèmes de politique familiale ont donc été accueillis très favorablement.

#### **4.2 Forum Questions familiales pour les spécialistes issus de la recherche et de la pratique**

Le texte d'introduction de l'invitation au Forum Questions Familiales qui a eu lieu à Soleure le 18 septembre 2001 dévoile le concept de cette réunion or-

ganisée par la COFF :

### **Le Forum Questions familiales**

De nombreux indicateurs annoncent une nouvelle orientation de la politique familiale. De nouveaux modèles, en particulier pour compenser les charges familiales ou pour concilier vie familiale et vie professionnelle sont recherchés. Pour se décider sur la voie à suivre, une réflexion étayée scientifiquement sur les fondements et les objectifs de la politique familiale est nécessaire. Le « Forum Questions familiales » de la COFF veut offrir une plate-forme d'échange entre recherche et pratique, sur une base annuelle. Pour commencer, le Forum présente une série de trois colloques sur le thème général « Tâches, prestations et ressources des familles ». L'accent est mis sur les problématiques suivantes : « Les prestations des familles » (2001), « Phases familiales et transitions » (2002), « Formes familiales : Spécificités et points communs » (2003).

#### **1<sup>er</sup> colloque: «Les prestations des familles»**

Ce thème ouvre une nouvelle perspective: la politique familiale se légitime par sa contribution au capital humain de notre société. Par conséquent, il s'agit de reconnaître les prestations des familles et de renforcer leur potentiel.

Les deux exposés du matin introduisent le sujet. L'après-midi, les forces et les faiblesses de cette thèse seront discutées dans des groupes de travail reflétant des disciplines et domaines d'activité divers. Le colloque se terminera par un bilan sur les tâches qui attendent une nouvelle orientation de la politique familiale et les démarches à entreprendre.

Le Forum Questions familiales a suscité beaucoup d'intérêt: 85 personnes y ont pris part. Le public était composé de spécialistes s'intéressant manifestement aux informations concernant la recherche sur les familles, à la théorie, aux résultats des recherches et à leur mise en pratique.

La présence de seulement 15 représentants de la recherche sur les familles ou des milieux universitaires indique que la COFF n'est pas tout à fait parvenue à s'adresser aux chercheurs eux-mêmes. C'est pourquoi la Commission souhaite mettre davantage l'accent, lors du prochain forum, sur la présentation de résultats des recherches et sur la formulation de questions à traiter par la recherche. Il s'agit d'y associer les chercheurs des universités et des hautes écoles spécialisées en prenant directement contact avec eux

au préalable et en annonçant la tenue du Forum suffisamment tôt.

### 4.3 Prises de position publiques, communiqués de presse

Le président et des membres de la COFF se sont exprimés en public sur les thèmes centraux de politique familiale de la Commission lors d'interviews, dans des rubriques journalistiques et dans des **exposés** à l'occasion de diverses **manifestations**, entre autres:

- le colloque de l'ARTIAS à Morges sur «la pauvreté des familles»,
- le colloque Pro Senectute / Pro Juventute à Berne sur le thème: «Des générations pour créer du lien social»,
- le symposium «vie familiale et vie professionnell » organisé à Fribourg par la Fédération suisse des psychologues,
- le colloque de la section bernoise de l'Association suisse des assistants sociaux : «Familienarmut – neue Modelle der Existenzsicherung von Familien» (La pauvreté des familles - nouveaux modèles pour leur garantir le minimum vital),
- la réunion du Département des affaires sociales et de la santé du canton de Lucerne,
- la journée de travail et d'information de la CSIAS à Zürich: «Neue Familienpolitik – Strategie zur Armutsbekämpfung?» (Nouvelle politique familiale – stratégie pour combattre la pauvreté?),
- la plate-forme sociale et la conférence de presse de l'Initiative des villes pour l'amélioration de la protection sociale à Winterthur sur le thème: «Postulats 2001 en faveur d'une politique des familles».

La COFF a publié en 2001 trois **communiqués de presse**:

- 19 mars 2001 - Un lobby pour les familles: le premier colloque de la COFF, réunissant des représentants de cantons et d'organisations autour de questions de politique familiale, s'est tenu à Berne le 16 mars 2001.
- 22 mars 2001 - Le Conseil national a posé les jalons d'une véritable politique en faveur des familles: la COFF se réjouit de sa décision. Le Conseil national a accepté à une forte majorité les initiatives parlementaires suivantes: incitation financière pour la création de places

d'accueil pour enfants (initiative Fehr) et introduction de prestations complémentaires pour les familles à bas revenus, selon le modèle tessinois (initiatives Fehr et Meier-Schatz).

- 28 août 2001 - Congé de maternité, imposition des familles et situation des familles migrantes ont été les points forts de la retraite annuelle de la COFF.

## **5 Perspectives pour 2002**

La COFF poursuivra son travail dans les domaines déjà abordés:

- améliorer la compensation des charges familiales, en particulier élaborer et présenter au public une position commune de la COFF, de Pro Familia, de Pro Juventute, de la CDAS, de la CSIAS et de l'Initiative des villes concernant les questions d'actualité dans le domaine de la politique familiale;
- étudier de près les différents aspects de la compatibilité de la vie familiale avec la vie professionnelle et à partir de là, élaborer des thèses;
- organiser à nouveau deux manifestations: d'une part, le 2<sup>e</sup> colloque de la COFF avec des représentants de cantons et d'organisations s'occupant de questions familiales le 12 mars 2002 à Berne autour du thème: « Qualité des lieux d'accueil extra familial pour enfants: entre responsabilité privée et publique». D'autre part, le Forum Questions familiales le 11 septembre 2002 à Soleure sur la problématique suivante: «Tâches et prestations des familles durant le cycle de vie»;
- inviter des journalistes intéressés pour discuter de la politique familiale à l'occasion du colloque de la COFF en mars;
- éditer une publication portant sur le thème «Famille et migration», prévue pour l'automne 2002.



## **II Annexes**

### **1 Membres de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) 2001**

#### **Président**

Krummenacher, Jürg, lic. phil., Direktor der Caritas Schweiz, Luzern

#### **Vice-présidente**

Despland, Béatrice, lic. ès sc. de l'éduc., lic. iur., Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne

#### **Membres**

- Bovay, Marianne, lic. iur., avocate, membre de la Fédération suisse des familles monoparentales, Genève
- Buchmann, Katrin, lic. phil., Pro Senectute Schweiz, Zürich
- Buscher, Marco, lic. phil., Chef der Sektion Bevölkerungs- und Haushaltsstruktur, Bundesamt für Statistik, Neuchâtel
- Ferrari, Matteo, lic. oec. publ., Dipartimento delle opere sociali del Cantone Ticino, Bellinzona
- Haemmerle, Patrick, Dr. med., Kinder- und Jugendpsychiater, Leiter des Kinder- und Jugendpsychiatrischen Dienstes des Kantons Freiburg
- Herzog, Jost, Fürsprecher, Abteilungschef der Zentralstelle für Familienfragen, Bundesamt für Sozialversicherung, Bern
- Höpflinger, François, Prof. Dr. phil., Soziologisches Institut der Universität Zürich
- Huwiler, Kurt, Dr. phil., Leiter Pädagogische Angebote der Stiftung Zürcher Kinder- und Jugendheime, Zürich
- Lanfranchi, Andrea, Dr. phil, Fachpsychologe für Kinder- und Jugendpsychologie FSP, Leiter der Fachstelle Interkulturelle Pädagogik in der Lehrerbildung des Kantons Zürich
- Liechti, Anna, lic. phil., pro juventute, Zentralsekretariat, Zürich
- Lücker-Babel, Marie-Françoise, Dr. iur., Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, Genève, consultante en droits de l'enfant
- Lüscher, Kurt, Prof. em. Dr. rer. pol., Forschungsbereich "Gesellschaft und Familie", Universität Konstanz
- Meier-Schatz, Lucrezia, Dr ès sc. pol., secrétaire générale, Pro Familia Suisse, Berne
- Simoni, Heidi, Dr. phil., Marie Meierhofer-Institut für das Kind, Zürich
- Wiederkehr, Kathie, dipl. Sozialpädagogin, Präsidentin Schweiz. Bund für Elternbildung SBE, Zürich

## **2 Extrait de la décision d'institution et de désignation du Département fédéral de l'intérieur du 20 novembre 1995 (Etat le 4 février 2002)<sup>2</sup>**

1. Il est décidé d'instituer une Commission de coordination pour les questions familiales en tant qu'organe consultatif du Département fédéral de l'intérieur (ci-après Département).
2. Le mandat de la Commission est le suivant:
  - contribuer à une meilleure reconnaissance de la réalité familiale dans notre société par les services concernés et le public;
  - promouvoir la mise en réseau et la coordination des travaux de recherche réalisés en Suisse sur le thème des familles, réunir les données nécessaires à la mise en évidence de lacunes dans ce domaine et élaborer des perspectives de recherche;
  - analyser les résultats des travaux de recherche, en déduire des mesures, puis veiller à leur mise en oeuvre;
  - servir de plaque tournante pour tous les services publics et privés intéressés en offrant des informations scientifiques et pratiques ayant trait aux questions familiales;
  - veiller, en collaboration avec les organismes directement ou indirectement concernés comme des organisations, des associations, la Commission fédérale pour la jeunesse et la Commission fédérale pour les questions féminines, à ce que les mesures prises dans les domaines social, économique, culturel et environnemental préservent les intérêts des familles et ne pénalisent aucune forme de vie familiale.
3. Pour atteindre ces objectifs, les tâches suivantes sont attribuées à la Commission:
  - Dans le cadre de sa *fonction d'information et de sensibilisation*, elle est chargée d'assurer l'accès aux informations sur les questions familiales à tous les services concernés, au public et aux médias;
  - Dans le cadre de sa *fonction de coordination*, ses compétences sont les suivantes:
    - a) recenser et réunir la documentation sur les études qui traitent de ce sujet et mettre en évidence les conséquences induites par les résultats de recherches faites dans des domaines apparentés

---

<sup>2</sup> Modifications du 4 février 2002: chiffre 2, pt. 2 et chiffre 5, 2<sup>e</sup> phrase.

- (formation, santé, sécurité sociale, urbanisation, circulation, migrations, etc.);
- b) mettre en évidence les domaines dans lesquels la recherche est lacunaire, susciter et encourager les études visant à combler ces lacunes;
  - c) établir une liste de sujets de recherche présentant un caractère d'urgence, la tenir à jour et la transmettre aux organes compétents (Fonds national de la recherche scientifique, Conseil suisse de la science, Office fédéral de l'éducation et de la science, etc.).
- Dans le cadre de sa *fonction de réalisation*, ses compétences sont les suivantes:
    - a) encourager, soutenir et évaluer les projets-pilotes qui visent à appliquer les résultats de projets de recherche;
    - b) élaborer des concepts sur des mesures de politique familiale et rédiger des prises de position sur d'importants projets législatifs de politique familiale.
  - La Commission exécute des mandats que le Département lui a confiés, lui soumet chaque année son programme de travail et son rapport d'activité.
4. La Commission est habilitée à prendre des contacts de manière autonome avec des services de la Confédération et des cantons, des universités, des associations et des milieux intéressés.
  5. Le président/la présidente convoque les séances plénières environ quatre fois par an, en fonction du programme de travail. Les membres doivent recevoir l'invitation à la séance et l'ordre du jour deux semaines au moins avant la séance. Lors des séances, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président/la présidente tranche. Lors des séances plénières, seules les affaires figurant à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une décision.
  6. La Commission peut instituer des groupes de travail ou des sous-commissions et confier des mandats à des tiers dans le cadre des crédits alloués. Elle peut inviter des experts à participer à ses délibérations ou organiser des hearings.
  7. La publication par la Commission de communications, rapports, recommandations et propositions est soumise à l'approbation du Département.

8. Les débats de la Commission sont confidentiels. Les membres de la Commission ont cependant le droit d'informer les milieux qui leur sont proches sur les travaux de la Commission.
9. Le secrétariat de la Commission est assumé par la Centrale pour les questions familiales de l'Office fédéral des assurances sociales.
10. L'indemnisation des membres de la Commission qui ne font pas partie de l'administration fédérale est réglée par l'ordonnance du Conseil fédéral du 1er octobre 1973 (RS 172.32) sur les indemnités versées aux membres des commissions, aux experts et aux personnes chargées d'assumer un autre mandat. Les autres questions sont traitées par l'ordonnance du 2 mars 1977 réglant les fonctions de commissions extra-parlementaires, d'autorités et de délégations de la Confédération (RS 172.31).
11. La Commission se compose de 17 membres au plus.

### 3 Publications

#### **Les effets de la pauvreté et du chômage sur les familles**

##### **Etude intégrale de Stefan Spycher, Eva Nadai, Peter Gerber, 1997**

L'étude, en trois parties, est disponible uniquement en allemand:

Teil 1: Literaturbericht, 220 S.

Teil 2: Datengrundlagen in der Schweiz, 146 S.

Teil 3: Literaturlisten, 38 S.

*L'étude peut être obtenue gratuitement auprès du secrétariat de la COFF.*

#### **Les effets de la pauvreté et du chômage sur les familles - Un aperçu de l'état de la recherche en Suisse**

(Synthèse de l'étude intégrale, par Katharina Belser), Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 1997, p. 43

No de commande 301.600 (en français, italien ou allemand) \*, prix: gratuit

#### **Les effets de la pauvreté et du chômage sur les familles - Recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales**

Berne, 1998, p. 30

No de commande 301.601 (en français, italien ou allemand) \*, prix: gratuit

#### **Les familles en mutation - Informations et données de la statistique officielle**

de Werner Haug, Office fédéral de la statistique,

édité par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, Berne, 1998, p. 37

No de commande 301.602 (en français, italien ou allemand)\*, prix Fr. 9.50 (avec CD-Rom)

## **Modèles de compensation des charges familiales - Une analyse chiffrée pour la Suisse**

Sur mandat de la COFF, de Tobias Bauer et Elisa Streuli, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne, 2000, 131 p.

No de commande 301.603 (en français ou allemand)\*, prix: Fr. 17.-

## **Reconnaître les prestations familiales et réduire la pauvreté des familles**

**Position de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales sur le rapport "Modèles de compensation des charges familiales"**

Berne, 2000, 10 p.

*Vous pouvez obtenir gratuitement le texte auprès du secrétariat de la COFF*

*\*Les publications indiquées par un astérisque peuvent être commandées auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Division OCFIM, Section vente, 3003 Berne, tél. 031 325 50 50, fax 031 325 50 58*

***Les publications peuvent aussi être commandées sur les sites internet suivants:***

<http://www.ekff-coff.ch>

<http://www.admin.ch/edmz>